COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2010 DU CONSEIL DE QUARTIER CHAILLOT

Le quatorze octobre deux mille dix, à dix huit heures trente, les membres du Conseil de quartier Chaillot se sont réunis dans l'école élémentaire Saint Didier.

Etaient présents :

Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, des commerçants et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot, Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire chargée de la voirie, de la propreté et des espaces verts, M. Jérémy REDLER, Conseiller d'arrondissement, Mme Laurence DREYFUSS, Conseiller de Paris, Mme Ghislaine SALMAT, Conseiller d'arrondissement.

M. Alain MARCIANO, Commissaire central Adjoint du 16^e, Mme Béatrice HUNTER, Major, M. Daniel DECANT, Chef de la 4ème section territoriale de voirie, M. Reynald GILLERON, Directeur du service de propreté du 16ème.

Mme Martine BLATIN, Mme Mireille PARTIOT, M. FAUGERE, M. Régis DEXANT, Mme Micheline SIMON

Etaient excusés :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mme Béatrice LECOUTURIER

M. Jean-François BLANC, M. Hubert de ROANY M. Jean-François CHERUBIN M. Nicolas ANDRIN, M. Gérald BARBIER, M. Brian COLIN, Mme Valérie COSTA, Mme Caroline DEPREZ, Mme Virginie MALITOURNE LAVERSIN, M. Armand TOUBOL M. Thibault MERCUZOT.

1- Approbation du compte rendu du 1^{er} avril 2010.

Mme SALMAT fait remarquer qu'elle a été notée absente par erreur.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Révision du règlement des étalages et terrasses

Mme ROUSSEAU indique que Le Maire a reçu ce projet cet été, de la Mairie de Paris, demandant un arbitrage de la part des mairies d'arrondissements pour fin septembre 2010. Claude GOASGUEN, très vigilant à ce sujet, a souhaité saisir l'ensemble des conseils de quartiers.

Les conseillers de quartier ont reçu le projet par mail.

Le sujet est délicat et pose le problème du respect du règlement.

Mme BLATIN précise que le sujet est récurrent en conseil de quartier et en CICA. Des habitants des arrondissements centraux - où on constate une forte densité d'établissements- s'y sont particulièrement intéressés dans le cadre du réseau « Vivre Paris ». Elle souligne deux modifications significatives de la trop grande permissivité de ce règlement.

Dans l'ancien règlement, les étalages et terrasses sont situés au maximum sur 1/3 du trottoir. Dans le nouveau règlement, il est précisé qu'ils occupent « en principe » 1/3 du trottoir, cela signifie donc que ce n'est plus la règle.

D'autre part le paragraphe suivant à été supprimé : « Conformément aux dispositions réglementaires relatives au bruit, toutes mesures utiles doivent être prises par les responsables d'établissements pour que l'exploitation des installations sur la voie publique n'apporte aucune gêne pour le voisinage et tout particulièrement entre 22 heures et 7 heures. ».

Mme BLATIN s'inquiète des conséquences de ce nouveau règlement et invite le public à consulter le site http://www.vivre-paris.fr/

Mme ROUSSEAU rappelle que le Maire reste très vigilant sur ce problème et ajoute que tous les arrondissements ne sont pas concernés dans la même mesure que ceux du centre de Paris.

Mme BALDINI ajoute que la Direction de la Prévention et de la Protection surveille et verbalise les contrevenants, néanmoins l'amende de 35 euros est peu dissuasive.

- M. FAUGERE ajoute que le stationnement anarchique croissant de deux roues sur les trottoirs n'arrange rien à la circulation des piétons.
- M. GILLERON précise que chaque demande de terrasse fait l'objet d'une étude individuelle en fonction du lieu et de la configuration du trottoir. La règle du 1/3 s'applique lorsque la largeur est suffisante.

Mme BALDINI ajoute que la mairie d'arrondissement est saisie pour avis. Il convient de trouver un compromis entre les besoins des commerçants et ceux des piétons.

Mme BLATIN a conscience des besoins des commerçants mais il ne faut pas que cela nuise aux piétons.

3- Stationnement de deux-roues devant l'école élémentaire saint Didier.

Mme HUNTER rappelle que le problème est malheureusement récurrent devant tous les établissements scolaires. Le commissariat y est très attentif, des campagnes de prévention, de verbalisation et d'enlèvement sont menées dans le cadre du plan Vigipirate. On constate un fort accroissement du parc de deux roues motorisées, le 16^e arrondissement a fait de nombreux efforts pour la création de places de stationnement.

Mme CANONGE, Directrice de l'école maternelle Saint Didier confirme la difficulté devant son établissement. Elle suggère la pose de marquage au sol de couleur rouge pour dissuader le stationnement de deux roues.

Mme HUNTER n'est pas convaincue de l'efficacité de cette proposition.

- M. DEXANT, en tant qu'utilisateur de deux roues, estime que des bandes rouges seraient dissuasives. Il souligne la difficulté de stationner avec son véhicule.
- M. DECANT craint un effet pervers, à savoir que les zones sans marquage ne serait pas respectées. Il estime qu'un tel dispositif nécessiterait d'être généralisé pour être respecté, ce n'est pas possible sans une règlementation nationale. Il convient de trouver des endroits à proximité pour aménager une zone de stationnement.

Mme CANONGE suggère d'intensifier la verbalisation devant les établissements scolaires.

- M. CANONGE, Directeur de l'école primaire rue Boissière, constate que la situation s'est améliorée rue Lauriston depuis le dernier conseil de quartier et la création de nouvelles places de stationnement.
- M. DECANT précise que ces places ont été créées sans que cela entraîne de suppression de stationnement pour les voitures. Cette année, plus de 200 nouvelles places ont été créées.
- M. DEXANT rappelle qu'une moto c'est une voiture en moins. Il attire l'intention sur les enlèvements massifs de deux roues par la Préfecture de police.

Mme BLATIN soulève le problème du stationnement de deux roues avenue Kléber.

M. DECANT confirme que cette avenue fait partie des points difficiles de l'arrondissement. Des enquêtes sont menées et des comptages effectués la nuit

pour mieux identifier les besoins, il recherche la possibilité de stationnement dans des parkings en sous-sol.

Une personne du public demande où en est du projet d'autorisation de stationnement sur les places de livraison la nuit.

M. DECANT rappelle que le 16^e arrondissement possède 700 places de livraisons. Au 1^{er} décembre 2010 un arrêté paraitra, autorisant le stationnement sur les places de livraison de 20h à 07h, à l'exception de 61 places qui feront l'objet d'un marquage spécifique.

Une personne du public souligne la nécessité d'une révision des emplacements de livraison.

- M. DECANT répond qu'il s'agit d'un vaste chantier qui interviendra dans un second temps. Un dossier de propositions sera établi après concertation des chambres syndicales de commerçants et des livreurs. M. DECANT rappelle que les places de livraisons ne sont pas uniquement réservées aux commerçants mais à toute personne effectuant une livraison.
 - 4- Dégradation du bâtiment situé entre le n°81 et le n°87 avenue Kleber.

Mme BALDINI annonce que les travaux devraient bientôt commencer, il y a sans doute eu un problème de permis.

M. REDLER confirme, un nouveau permis a été déposé.

5- Information des conseillers de quartier pour les travaux de voirie

- M. DECANT indique que toutes les informations utiles sont disponibles sur Paris.fr et des lettres d'information sont déposées dans les boîtes aux lettres. 1 500 interventions ont lieu par an.
- M. DEXANT estime que les conseillers sont plutôt bien informés, il reçoit des mails régulièrement.

Une représentante de parents d'élèves fait remarquer la vitesse excessive des automobilistes en dépit du marquage « 30 km/h » rue Boissière ou se situent 3 établissements scolaires. Elle s'étonne qu'il n'y ait pas d'agent pour sécuriser la traversée des enfants.

- M. DECANT répond qu'il peut s'agir d'un sentiment de vitesse, particulièrement dans les rues étroites, on s'en rend compte en posant des compteurs. De plus on ne peut pas poser des ralentisseurs partout.
- M. MARCIANO répond que la répartition des agents se fait en fonction de critères précis de dangerosité du site.

Mme BALDINI suggère de faire une demande auprès de Mme JUNOT, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires.

- 6- Propreté du quartier
- 7- Dépôt d'objets encombrants à côté de l'école élémentaire Saint Didier.

Mme BALDINI affirme que la propreté est une préoccupation majeure de la municipalité du 16^e qui travaille de concert avec le service de la propreté. Une charte pour la propreté a été élaborée car c'est avant tout un problème de civisme.

Diverses actions sont menées afin de sensibiliser le plus grand nombre tels que des opérations coordonnées de nettoyage approfondi ou la manifestation « Faîtes de la propreté » à destination des plus jeunes. C'est un travail de longue haleine mais on observe des améliorations dans certains secteurs.

M. GILLERON indique que le quartier Chaillot a la particularité d'être celui le plus fréquenté par des touristes et qui bénéficie donc de moyens humains plus importants entre mai et juin. Les pieds d'arbres ont fait l'objet d'un traitement important cet été. La situation s'est nettement améliorée autour du Palais de Tokyo. Concernant le ramassage des encombrants, M GILLERON indique que moins d'un objet sur deux fait l'objet d'un appel préalable ou d'un signalement sur Internet.

Mme SALMAT fait remarquer que le nombre d'objets est limité sur Internet.

- M. GILLERON répond que c'est également le cas par téléphone, cela correspond à la capacité maximum du véhicule, 3m³. Il rappelle que ce service est gratuit.
- M. DEXANT souligne le problème lié à la fermeture du centre social le soir puisque les SDF n'ont pas d'endroit pour uriner la nuit.
- M. GILLERON répond que cet endroit fait l'objet d'un traitement à l'eau chaude et destructeur d'odeurs tous les 15 jours.
- M. DECANT précise que la sanisette la plus proche est située avenue Victor Hugo. L'installation d'une sanisette est relativement contraignante, elle nécessite en effet une largeur de voie importante, un accès aux personnes à mobilité réduite, une alimentation en eau et électricité ainsi qu'un téléphone.

Mme ROUSSEAU ajoute que les riverains sont généralement réticents à l'implantation de ces installations en bas de chez eux.

Une personne du public signale l'accroissement important du nombre de mégots dans les rues.

Mme BALDINI a envoyé un courrier aux cafés et restaurants pour les inciter à installer des cendriers aux abords de leur établissement.

M. GILLERON ajoute que ces établissements hésitent à le faire à cause de l'entretien et des points de fixation que cela implique.

Une personne du public soulève le problème des prospectus déposés sur les voitures.

M. GILLERON répond que la seule personne qui est verbalisable est celle qui les jette par terre. Il annonce la mise en place d'une surveillance pour certaines rues.

Mme BLATIN interroge M. GILLERON sur les tags du palais de Tokyo.

M. GILLERON répond que les interventions à l'aide de produits chimiques fragilisent les supports et qu'il convient donc de les espacer mais cet endroit fait bien l'objet de traitements.

8- Entretien de l'espace vert situé sur la place du Trocadéro.

M. GILLERON indique que le jardinier qui s'occupe de cet espace a été très occupé par la partie basse du Trocadéro au détriment de la place. De plus l'été a été sec et le choix des végétaux n'était pas forcement des plus judicieux. Le nombre de bus qui stationnent aux abords de la place explique le nombre important de papier qui jonchent le sol.

Une personne du public signale les nombreux évènements qui ont lieu sur le parvis des Droits de l'Homme et des nuisances que cela génère pour les riverains

9- Animations du conseil de quartier

Mme ROUSSEAU indique que la chasse aux œufs, organisée dans les jardins de Musée Galliera a rencontré un vif succès auprès de centaines d'enfants venus chercher des friandises. Le concours photo du quartier Chaillot a touché un public plus large et réuni de nombreux participants, les gagnants ont été récompensés par des cadeaux de qualité offerts par les partenaires. Elle souhaite renouveler ce concours l'année prochaine

Mme ROUSSEAU annonce la deuxième édition du village de Noël Européen du Trocadéro du 9 au 29 décembre 2010. Un goûter avec animations destinés aux enfants des centres de loisirs et aux enfants moins favorisés sera organisé le 15 décembre avec le concours des conseils de quartier.

10- Budget de fonctionnement et d'investissement

Mme ROUSSEAU fait voter à l'unanimité une provision de 1000 euros sur le budget de fonctionnement pour les goûters de Noël ainsi que 5 000 euros sur le budget d'investissement pour la construction d'un abri vélos pour l'école Saint Didier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Mme Dominique ROUSSEAU
Adjointe au Maire du 16^e chargée
de la vie associative, des commerçants
et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot